



HAL
open science

Tocqueville face au thème de la “ nouvelle aristocratie ” : la difficile naissance des partis en France

Lucien Jaume

► **To cite this version:**

Lucien Jaume. Tocqueville face au thème de la “ nouvelle aristocratie ” : la difficile naissance des partis en France. *Revue Française de Science Politique*, 2006, 56 (6), pp.969 - 983. 10.3917/rfsp.566.0969 . hal-03462047

HAL Id: hal-03462047

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03462047>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TOCQUEVILLE FACE AU THÈME DE LA « NOUVELLE ARISTOCRATIE » *La difficile naissance des partis en France*

LUCIEN JAUME

Une notion du 19^e siècle français devrait attirer davantage l'attention des historiens de la pensée politique ; en effet, entre 1800 et 1880, approximativement, le débat sur les institutions appropriées pour la société issue de la Révolution française roule en grande partie sur la « nouvelle aristocratie », groupe social à la fois attendu, recherché et introuvable. En réalité, la notion revêt des sens très variés, ce qui invite à la traiter davantage comme l'indice d'un problème mal maîtrisé par les élites intellectuelles et politiques que comme la réponse à une question clairement posée.

Parmi les sens divers que l'on rencontre, on retient : 1) l'idée d'un groupe puissant issu de la nouvelle organisation sociale et économique : ce seront les industriels, « chevaliers d'industrie », selon un chapitre célèbre de *Démocratie en Amérique* ; 2) l'idée d'une classe *politique* apte au « gouvernement mixte » permis par la Charte de 1814 : cette « aristocratie constitutionnelle » est défendue un temps par Royer-Collard ; 3) certains entendent une classe gouvernante qui, par des moyens législatifs corrigeant l'égalité instituée par le Code civil, aurait des bases foncières protégées¹ : c'est l'ultracisme « réformateur » de Montlosier, Fiévée, Chateaubriand ; 4) d'autres encore cherchent une élite du suffrage censitaire qui aurait une fonction de cohésion sociale et surmonterait le caractère individuel et atomique du vote : Guizot et les doctrinaires voient dans la *classe moyenne* l'avènement de la nouvelle aristocratie.

En fait, il y a encore d'autres interprétations du terme (selon Saint-Simon, par exemple), mais l'on retiendra ici que le thème de la nouvelle aristocratie nourrit une polémique entre Tocqueville et Guizot, parfois étouffée parfois déclarée, et dont l'Amérique fournit souvent le motif. Non seulement Guizot (par exemple dans *De la démocratie en France*, en 1849) attaque une interprétation erronée de l'Amérique que Tocqueville aurait cautionnée, mais il s'est expliqué dans une lettre de 1856 adressée à Tocqueville, pour répondre à l'envoi de *L'Ancien Régime et la Révolution*².

Que dit en effet Guizot ? D'abord, que, dans cet ouvrage comme dans *Démocratie en Amérique*, quelque vingt ans plus tôt, l'auteur se comporte « en aristocrate vaincu ». Ce qui est dénier toute valeur scientifique à l'observateur, l'accuser de rationaliser par sa théorie un sentiment ou un ressentiment ; Guizot ajoute à sa formule « aristocrate vaincu » la précision suivante : « et convaincu que son adversaire a raison ». En d'autres termes, il lui dit : vous ne pouvez pas comprendre la démocratie et ses périls parce que, tout d'abord, vous n'avez pas voulu (ou pu) analyser l'aristocratie. Cette analyse, Guizot estime l'avoir menée dans les *Essais sur l'histoire de*

1. Sur cette question, cf. Lucien Jaume, « Le Code civil avait-il pour finalité de terminer la Révolution française ? », *Quaderni Fiorentini*, 35, 2006, p. 101-127.

2. Lettre reproduite dans Françoise Mélonio, « Tocqueville dans la culture française », thèse pour le doctorat d'État, Paris, Université Paris 10, vol. 3, 1991, p. 193.

France (1823) – ouvrage où il y a effectivement de remarquables passages sur la noblesse en France, issue d'une *féodalité* incapable d'être un *corps* aristocratique, et par là inférieure à l'aristocratie anglaise, qui a *porté en elle* les institutions concédées par les rois d'Angleterre (chartes, parlements, etc.).

De plus, Tocqueville ne sait pas discerner « l'aristocratie naturelle qui ne peut jamais [être vaincue] longtemps et finit toujours par reprendre ses droits ». Cette aristocratie naturelle, Guizot en a fait son *leitmotiv* pour la « France nouvelle » et, surtout, il a fini (après des hésitations) par affirmer sa présence au cœur même de la révolution américaine. Donc, Tocqueville n'a pas compris l'Amérique. Il existe là une aristocratie naturelle, dit Guizot, qui n'est pas « l'aristocratie historique ».

Enfin, Guizot termine sa lettre en suggérant que, gêné par ses origines, Tocqueville s'est montré confus dans ses critiques envers la démocratie : si vous aviez su distinguer les deux aristocraties, lui écrit-il, « peut-être [...] auriez-vous été plus à l'aise pour contester à la démocratie, tout en l'acceptant, ce qu'il y a d'illégitime et d'insociable dans sa victoire ».

Quel est le sens de ce conflit sur la présence ou l'absence d'une aristocratie en Amérique, sur la possibilité ou l'impossibilité de considérer le gouvernement par les classes moyennes comme une aristocratie nouvelle ou légitime ? Après l'anéantissement des classes gouvernantes par le séisme de la Révolution française, l'enjeu était de trouver une forme *d'organisation de la vie politique*, fondée, pour une part, sur un ordre constitutionnel, mais ayant également ses bases dans la société. Cette question, commune aux doctrinaires et à Tocqueville, suppose leur commun refus, au départ, de s'appuyer exclusivement sur l'État administratif, la centralisation napoléonienne, l'encadrement administratif du vote, etc. Mais, lorsque les doctrinaires sont au gouvernement, la centralisation n'est pas remise en question, les pressions administratives et la corruption s'exercent à plein sur le suffrage et sur les députés-fonctionnaires : c'est d'ailleurs ce système que Tocqueville attaque dans son grand discours du 27 janvier 1848, mettant en cause de façon très vive « Monsieur le ministre des Affaires étrangères », l'accusant d'avoir développé « une sorte de désillusionnement de la politique », un « affaiblissement réel des âmes ». Tocqueville annonce une révolution proche où les ouvriers seront au cœur du soulèvement ¹.

Il est remarquable de constater que la question de l'organisation de la vie politique va être reprise par quelqu'un qui connaît également Guizot et Tocqueville, qui fait lui aussi un voyage d'étude aux États-Unis, mais change complètement de terrain pour résoudre le problème : Ernest Duvergier de Hauranne, dans son livre *Huit mois en Amérique* (1866) ², puis dans un article pionnier de la *Revue des deux mondes*, « La démocratie et le droit de suffrage » (1^{er} avril et 15 avril 1868), estime que c'est par *la création de partis* au sens moderne du mot (l'Angleterre, l'Amérique), et par l'acceptation corrélatrice du suffrage universel, que la démocratie trouvera un rythme de vie apaisé et régulier. Se détachant nettement de Guizot, mais aussi de Tocqueville (qu'il connaissait bien), Ernest Duvergier de Hauranne se débarrasse de la « nouvelle aristocratie », une notion illusoire qui conduit à des formes factices et insupportables ; anticipant le Sénat de Gambetta de façon remarquable ³, il vante la « puissance conservatrice du suffrage

1. Alexis de Tocqueville, *Écrits et discours politiques*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, III-2, 1985, p. 745-758.

2. Réédité partiellement en 1966 et 1990, chez un autre éditeur : Ernest Duvergier de Hauranne, *Les États-Unis pendant la guerre de Sécession*, Paris, Calmann-Levy, 1990.

3. Notamment dans son livre postérieur : Ernest Duvergier de Hauranne, *La République conservatrice*, Paris, Germer Baillière, 1873.

universel » si elle est organisée par le jeu des partis. Il repousse donc également les réserves que Tocqueville avait exprimées sur les partis américains des années 1830.

Nous étudierons donc successivement la tentative doctrinaire pour créer une aristocratie nouvelle qui remplacerait la noblesse à l'ancienne, puis la façon dont Tocqueville présente la nouvelle aristocratie soit comme un danger (chevaliers d'industrie), soit comme une sorte de « sublimation » des vertus de l'ancienne aristocratie. Enfin, on verra comment Duvergier de Hauranne, faisant la théorie des partis, critique aussi bien Tocqueville que Guizot.

LE PROJET DOCTRINAIRE : AIDER À NAÎTRE L'ARISTOCRATIE NOUVELLE

On peut observer le point de départ de la pensée de Guizot grâce à la revue doctrinaire des années 1817-1818, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*. On y trouve l'idée directrice : la société est doublement productrice, de l'origine des phénomènes politiques et de leur légitimation. Sur le premier point, Guizot écrit qu'« en théorie et en fait, le gouvernement et la société ne sont point deux êtres distincts [...]. C'est un seul et même être »¹. Contestant ainsi un certain type de libéralisme, qui va de Benjamin Constant à Alain et qui insiste sur le dénivellement entre lieu du pouvoir et lieu de la société², Guizot prône une interpénétration incessante : « Constituer le gouvernement par l'action de la société et la société par l'action du gouvernement »³. Selon Guizot, c'est là « le problème fondamental de notre siècle » ; on peut ajouter que c'est le problème fondamental de sa pensée, qui ne peut concevoir de logique du droit et du constitutionnalisme sans la contrepartie d'un ancrage social, ou de combat politique sans une traduction sociale.

Cette intuition, en quelque sorte sociopolitique, Guizot va la confirmer par ses études d'historien. En 1823, dans les *Essais sur l'histoire de France*, il explique que la féodalité en France, dispersée et individualisée en de multiples petites seigneuries, n'a jamais su former un *corps*. Au sens où il faut entendre l'aristocratie selon Guizot, cette féodalité française deviendra la *noblesse*, mais non une aristocratie : ce sera une classe à privilèges héréditaires, ensuite domestiquée et cantonnée à la Cour par Louis XIV. Elle ne saura pas être une aristocratie, dont le seul exemple, pour l'espace européen, se trouve en Angleterre, pays où la royauté a dû accepter la négociation, débouchant sur la création des institutions de liberté. Ainsi, sur la *Magna Carta*, Guizot écrit :

« L'aristocratie stipule en corps, et ne stipule point pour elle seule ; elle fait reconnaître ses droits et aussi ceux de tous les habitants du pays. [...] Il est clair que la hiérarchie féodale s'est convertie en une corporation vraiment aristocratique, et que cette corporation se sent obligée de prendre en main la cause nationale, d'agir dans un intérêt public. »⁴

1. *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, Paris, Fournier, t. 1, 1817, p. 265.

2. Sur ce libéralisme critique, cf. Lucien Jaume, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997 ; et l'étude plus récente : « La fonction de juger dans le Groupe de Coppet et chez Alain », Institut Alain, *Alain dans ses œuvres et son journalisme politique*, Paris, « La Menuiserie », 2004, p. 205-214.

3. *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, *op. cit.*, t. 2, p. 184.

4. François Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, Paris, Didier, 13^e éd., 1872 (1^{re} éd. : 1823), p. 354.

Tout, ou presque, est dit dans ce passage : il n'y a aristocratie que : 1) s'il existe vraiment un intérêt de corps, 2) si cet intérêt peut en englober d'autres et déboucher sur une *fonction* d'intérêt général, de « service public ». Sur ce point, Tocqueville partagera la même vision¹ et regrettera dans *L'Ancien Régime et la Révolution* que la noblesse française ait complètement oublié ses fonctions de patronage à la campagne, d'assistance auprès de l'État et du roi : qu'elle ait « perdu le cœur du peuple », comme il dit également dans *Démocratie en Amérique*. Cependant, il en rendra principalement responsables les rois de France qui ont nivelé et centralisé, et qui ont mis en vente les titres d'anoblissement.

Guizot concluait son livre de 1823 par l'opposition entre individus et corporations : en Angleterre, « tout a été collectif », en France, « tout a été individuel », car « l'aristocratie n'a point formé un corps »². Ou encore, autre face du phénomène, quand la féodalité devait tomber (en 1789), « elle laisserait [...] une noblesse autour du trône, des aristocrates au-dessus du peuple, mais point d'aristocratie dans l'État »³. Dans ces années marquées par la réaction *ultra* (provoqué par l'assassinat du duc de Berry), le projet politique de Guizot est donc de venger en quelque sorte le Tiers-État, en aidant à se former une aristocratie meilleure et plus authentique, digne du terme. C'est ce qu'exposait, par exemple, le pamphlet antérieur de deux ans, *Des moyens de gouvernement et d'opposition* (1821). C'est l'aristocratie à l'anglaise qu'il faudrait transposer, en tant que classe de service, à la fois installée à la campagne et dans l'État (ainsi de la Chambre des lords, largement issue des classes moyennes), à la fois propriétaire et appelant à elle, par promotion sociale, des individus sans propriété. Mais pourra-t-elle faire corps en France sans les moyens juridiques que connaît l'Angleterre, par exemple l'inégalité dans la transmission de la propriété (système des substitutions)⁴ ? C'est toute la difficulté du projet doctrinaire.

Contrairement à Tocqueville, qui montre ensuite dans l'égalité une revendication perpétuellement destinée à la surenchère, Guizot se veut optimiste dans la brochure *Des moyens de gouvernement et d'opposition* : l'égalité n'est pas à redouter si on a su établir la nouvelle aristocratie dans ses fonctions gouvernantes.

« Quand les vrais avantages que recherchait le peuple en réclamant l'égalité sont obtenus, les classes inférieures elles-mêmes s'apaisent. [...] La nouvelle aristocratie qui s'est formée a des intérêts qui leur sont communs et les protège en les défendant. Elle contient le peuple par les liens qui l'unissent à lui. Alors l'idée de l'égalité apparaît sous une forme plus calme et plus pure »⁵.

Cet apaisement des classes inférieures constitue la finalité sociale du projet, mais elle sera cruellement démentie lorsque le libéralisme gouvernant sera, selon l'expression de A. Craiutu, « sous état de siège » du fait des insurrections incessantes (répu-

1. On trouvera une analyse plus générale et très riche sur les relations entre aristocratie « corps » et individualité chez Tocqueville dans : Yves Déloye, « Penser l'esprit de corps. L'actualité de l'anthropologie des corps et des esprits chez Alexis de Tocqueville », dans Gilles J. Guglielmi, Claudine Haroche (dir.), *L'esprit de corps, démocratie et espace public*, Paris, PUF, 2005 (La politique éclatée), p. 201-226.

2. François Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, op. cit., p. 435.

3. François Guizot, *ibid.*, p. 314.

4. Cf. mon étude dans *L'individu effacé* (op. cit.) sur le grand débat de 1826 : la tentative Peyronnet pour réintroduire des substitutions, c'est-à-dire un retour partiel au droit d'aînesse pour certaines familles (p. 297-306).

5. François Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, Ladvocat, 1821, p. 157.

blicains, socialistes, alliance carlo-républicaine)¹. Prudemment, en 1821, Guizot ajoutait que « la véritable, la naturelle aristocratie de l'ordre nouveau » n'est pas encore pleinement apparue².

Le grand sujet d'espérance réside dans la thèse, toujours affirmée par Guizot, Barante³, Rémusat et Broglie, que cette aristocratie est « naturelle » : la société moderne produit inexorablement des différences de situation matérielle, de talents, de compétences et d'habileté à s'élever socialement. Telle est l'origine du *pouvoir* selon Guizot : si l'on considère simplement les jeux des enfants, « comment naît le pouvoir ? À qui va-t-il comme par sa pente naturelle et de l'aveu de tous ? Au plus courageux, au plus habile, à celui qui se fait croire le plus capable de l'exercer, c'est-à-dire de satisfaire à l'intérêt commun, d'accomplir la pensée de tous. [...] C'est là l'origine du pouvoir ; il n'en a point d'autre. Entre égaux, il ne serait jamais né »⁴.

Cette conception, anthropologique et sociologique à la fois, fonde chez Guizot et dans le parti doctrinaire une vision spécifique du droit et des institutions : « La supériorité sentie et acceptée, c'est le lien primitif et légitime des sociétés humaines ; c'est en même temps le fait et le droit »⁵. Guizot dira souvent que le droit ne se réduit pas au fait (et la « souveraineté de droit » à la « souveraineté de fait »), mais pour lui, le droit naît à partir du fait (ce qui écarte tout héritage kantien). Le droit rationalise et universalise, mais il légitime aussi les forces établies. En l'occurrence, les « supériorités » de la richesse et de l'instruction ont le droit pour elles : le pouvoir leur revient. En tant qu'aristocratie naturelle, ces supériorités forment une classe gouvernante (un « gouvernement tout fait » dit souvent Guizot) et dont la démocratie a absolument besoin.

La nouvelle aristocratie exprimait en réalité une perspective oligarchique, comme le montre la position de Guizot et de Victor de Broglie, dans le débat de 1831 sur l'hérédité de la pairie. Guizot explique à cette occasion que la démocratie ne cherche pas à gouverner, elle s'intéresse aux tâches de la vie privée et a donc besoin d'une aristocratie constitutionnelle, du type de celle de l'Angleterre, issue à 70 % des classes moyennes. « Je dis que cette aristocratie est la condition des sociétés modernes, une conséquence nécessaire de la nature de la démocratie moderne⁶ ». Mais, là encore, un problème redoutable se pose : comment soutenir un projet d'hérédité de la pairie sans une législation favorable à l'inégalité testamentaire ? Et, de toute façon, rien ne garantit que les héritiers de pairs « de valeur » auront aussi cette valeur intellectuelle et morale : les adversaires de Guizot ne manquent pas de le lui dire. Sur le premier point, l'inégalité de propriété, Victor de Broglie avait rédigé un projet audacieux : le roi prendrait les pairs parmi les familles à revenu de 100 000 francs au moins⁷.

Comme je l'ai montré ailleurs, c'est le même Victor de Broglie qui avait conçu le projet de loi sur le double vote : contrairement à une affirmation de P. Rosanvallon,

1. Aurelian Craiutu, *Liberalism under Siege*, Lanham, Lexington Books, 2003 (édition française révisée : *Le Centre introuvable. La pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, Paris, Plon, 2006).

2. François Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition...*, *op. cit.*, p. 161.

3. Cf. l'ouvrage capital de Prosper de Barante, *Des communes et de l'aristocratie*, Paris, Ladvocat, 1821.

4. François Guizot, *Des moyens de gouvernement et d'opposition*, *op. cit.*, p. 163-164.

5. François Guizot, *ibid.*

6. François Guizot, *Histoire parlementaire de France*, Paris, Michel Lévy, t. 1, 1863, p. 317, discours du 5 octobre 1831.

7. Cf. Lucien Jaume, *L'individu effacé...*, *op. cit.*, p. 304.

« classer les électeurs selon les fortunes et les positions sociales » n'était pas étranger aux projets doctrinaires et il n'est pas exact qu'il y avait « opposition absolue de tous les libéraux au principe du double vote »¹ : les *Mémoires* de Broglie en font foi. Cette perspective oligarchique était inévitable dès lors qu'il s'agissait de constituer un corps qui se perpétue, non seulement comme organe politique (la Chambre des pairs), mais aussi, dans la chambre des députés, comme classe *issue du vote et organisant le vote* : la « nouvelle aristocratie » était le moyen d'organiser la vie politique, au sein de la société et dans l'État, en essayant de se rapprocher du cas anglais.

Mais dans un pays comme la France, où l'égalité constituait le Symbole du conflit entre les privilèges de la noblesse et les principes de la Révolution, le recours au « modèle anglais » était trop artificiel. De plus, en refusant le réformisme électoral que les Anglais pratiquent par vagues successives (à partir du Reform bill de 1832) et à l'initiative même des conservateurs, les doctrinaires se privent de tout appui populaire. On arrive, par le système censitaire à la française, à des absurdités comiques : Victor Cousin, pair, deux fois ministre, grand universitaire et président du jury d'agrégation de philosophie, ne pouvait voter ! Que penser de l'aristocratie de l'intelligence dont Guizot se faisait le défenseur ?

Dans la période où Guizot tentait de défendre l'hérédité de la pairie, Tocqueville écrivait dans ses manuscrits : « Je ne crois pas à l'organisation définitive du gouvernement par les classes moyennes, et, si je la croyais possible, je m'y opposerais. » Dans un autre passage, il ajoute : contre « M. Guizot et *tutti quanti* », « je montrerai [...] l'impossibilité et le péril du gouvernement des classes moyennes. La nécessité de tendre au gouvernement de tous par tous »². Le projet de « montrer » l'impossibilité de ce gouvernement pour la démocratie moderne passe chez Tocqueville par la référence américaine, mise en opposition avec le modèle anglais.

En effet, un autre problème était posé à la conception doctrinaire : comment expliquer le cas américain, où la démocratie s'avérait viable sans classe gouvernante protégée par les lois ? Sur ce point, Guizot a varié. En 1834, en déposant un projet de loi (très sévère) sur les associations³, il couvre de sarcasmes les partisans de l'école américaine (amis d'Armand Carrel) : celle-ci fait preuve d'une « puérule ignorance et des lois de la nature humaine et des conditions de la société », elle ne voit pas qu'en Amérique, il s'agit d'une « société naissante », une « société enfant ». Il s'agit donc là d'un « parti puéril », mais qu'il faut prendre au sérieux car, aussi dangereux que la « faction carliste », il séduit et corrompt l'esprit des jeunes gens⁴.

Mais en 1849, quand il publie *De la démocratie en France* – où, après l'expulsion du pouvoir, il récapitule ses thèmes principaux –, Guizot croit remarquer que les États-Unis n'ont « jamais songé à s'intituler République démocratique »⁵ et, pour lui, cela doit nous apprendre à ne plus confondre la république avec la démocratie. La répu-

1. Cf. Pierre Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 112. D'ailleurs, P. Rosanvallon doit reconnaître (note 4, p. 120) que le discours de Guizot sur la pairie n'exprime pas « de façon pure » un « principe méritocratique ».

2. Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, Paris, Gallimard, t. 2, 1992 (La Pléiade), respectivement p. 1179 et p. 1122-1123.

3. Cf. Lucien Jaume, « Une liberté en souffrance : l'association au 19^e siècle », dans Claire Andrieu, Gilles Le Béguec, Danièle Tartakowsky (dir.), *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 77-100.

4. Voir le discours du 12 mars 1834 dans François Guizot, *Histoire parlementaire de France*, op. cit., t. 2, p. 222-223.

5. François Guizot, *De la démocratie en France*, Paris, Victor Masson, 1849, p. 36.

blique est tout à fait compatible avec une aristocratie naturelle et même, elle en a besoin, comme le confirme le cas américain : « Les chefs de la société des États-Unis, les descendants des premiers colons, la plupart des principaux planteurs dans les campagnes et des principaux négociants dans les villes, l'aristocratie naturelle et nationale du pays, étaient à la tête de la révolution et de la république »¹.

Quant à l'esprit républicain lui-même, il suppose l'union entre les classes et sous la conduite d'une élite respectée ; cette élite elle-même se compose « des classes qui, par leur situation acquise, par leur fortune, par leur éducation, par leurs habitudes, apportent dans les affaires publiques le plus d'autorité naturelle, d'indépendance tranquille, de lumières et de loisir »².

Pourquoi, en fin de compte, Guizot tient-il à parler en la matière d'aristocratie ? Pourquoi ce terme si provocateur pour beaucoup de Français ? Les concepts de la science politique et de la sociologie politique sont sans doute inexistantes à ce moment pour décrire la stratification sociale, mais la raison positive chez Guizot semble être l'idée de l'*autorité naturelle*. Toute relation de domination (obtenue par la violence, par le travail ou par la concurrence de type électoral ou intellectuel) est, pour Guizot, une relation de prestige, qui crée obligation chez les subordonnés. Il y a toujours une supériorité des « meilleurs » en quelque chose, donc une aristocratie.

Cependant, la contradiction de Guizot, et de son groupe, est que la nouvelle aristocratie doit faire la preuve à la fois de son homogénéité, de son caractère de corps, et qu'elle doit rester ouverte à tous les mérites et à l'ascension sociale. En 1849, dans des pages placées à la fin de *Démocratie en France*, Guizot reconnaît qu'il ne possède pas les concepts adéquats – mais que son intuition reste valide, celle de l'autorité naturelle :

« Les mots aristocratie, démocratie, noblesse, bourgeoisie, hiérarchie, ne correspondent point exactement aux faits qui constituent aujourd'hui la société française, n'expriment point ces faits avec vérité. [...] Il n'y a point de classification hiérarchique, mais il y a des classes différentes. Il n'y a point d'aristocratie proprement dite, mais il y a autre chose que la démocratie. »³

Qu'il existe autre chose que la démocratie, Guizot tient à l'affirmer, sans pouvoir véritablement le formuler et le fonder : il s'en tient à une intuition sur la nature de l'autorité que l'on pourrait presque baptiser « l'idéologie Guizot »⁴. Paradoxalement, cette idéologie, qui n'a aucune admiration, nostalgie ou complaisance envers l'Ancien Régime à la française, cherche cependant à en réaliser le substitut, par une sorte de revanche après-coup du Tiers-État sur la noblesse.

On peut penser que Tocqueville devait se garder de la tentation inverse : faire de l'aristocratie un modèle infiniment supérieur aux traits du gouvernement démocratique. Sa position va consister à dénoncer ou déprécier les tentatives de recréation d'une aristocratie, sous ses différentes formes, mais aussi à valoriser le transfert des valeurs aristocratiques dans un monde différent. Si Guizot tente de *réaliser* une forme d'aristocratie, Tocqueville *idéalis*e et « sublime » (au sens de Freud) le portrait de l'aristocratie des temps féodaux.

1. François Guizot, *ibid.*, p. 37.

2. François Guizot, *ibid.*, p. 39.

3. François Guizot, *ibid.*, p. 100-101.

4. Sur l'idéologie de type inégalitaire, ou anti-égalitaire, chez Guizot, cf. Lucien Jaume, « Ministre, historien, candidat au leadership conservateur : le cas Guizot », dans Pietro Finelli, Gian Luca Cruci, Valeria Galimi (dir.), *Le parole in azione*, Florence, Le Monnier, à paraître en 2007.

UNE AUTRE MYTHOLOGIE : LES VERTUS DE L'ANTIQUÉ ARISTOCRATIE SELON TOCQUEVILLE

Pour Tocqueville écrivant *De la démocratie en Amérique*, le groupe doctrinaire a en partie raison en ce qu'il critique et redoute la *souveraineté du peuple*, mais il ne voit pas que le danger essentiel est dans l'*effet* de la souveraineté du peuple, l'opinion collective qui se forme. Quant à la souveraineté du peuple prise en elle-même, elle peut être organisée autrement : par la liberté de presse, par une certaine présence de la religion, par des mœurs éduquées à la controverse, à la délibération, à l'association et, également, par une séparation des pouvoirs qui permette la responsabilité effective des fonctionnaires ou des ministres (ce que les Français ignorent complètement). Il faut aussi un pouvoir judiciaire réel.

Moins d'administration, plus d'éducation et de constitutionnalisme ¹ : tel est le choix de Tocqueville. En sens inverse, on peut noter que, sous la monarchie de Juillet, Guizot et ses alliés doctrinaires, et les orléanistes au sens large, se sont refusés à limiter les prérogatives essentielles du Conseil d'État en matière de « contentieux administratif », c'est-à-dire dans les cas de conflit entre le citoyen et l'administration. Guizot, qui s'est toujours intéressé à la question du Conseil d'État, reste dans la tradition de Napoléon, même si des assouplissements et quelques garanties supplémentaires ont été apportés ².

Quant au thème de la nouvelle aristocratie, Tocqueville en déplace le sens et le point d'application ; il écrit à propos de l'Amérique : « Il semble qu'on voie l'aristocratie sortir par un effort naturel du sein même de la démocratie » ³. Mais ici, la notion a une portée explicitement critique : aristocratie signifie un corps fermé, et vivant de l'oppression du prolétariat.

« Le maître et l'ouvrier n'ont donc ici rien de semblable, et ils diffèrent chaque jour davantage. Ils ne se tiennent que comme les deux anneaux d'une longue chaîne. Chacun occupe une place qui est faite pour lui et dont il ne sort point. [...] Qu'est-ce ceci sinon de l'aristocratie ? »

Comme chez les doctrinaires, le processus est naturel : c'est le développement de la division du travail (le modèle de l'usine d'épingles est repris d'Adam Smith) qui « naturellement » engendre une classe qui est aussi une « caste » ou, comme Tocqueville et Beaumont disent, une « aristocratie féodale » ⁴. On constate que cette aristo-

1. C'est-à-dire la théorie et la pratique de la limitation des pouvoirs par des jeux de freins et de contre-pouvoirs, voire par un contrôle de constitutionnalité de la loi (*judicial review*). Lorsque l'État doit se limiter lui-même, comme ce fut le cas en France, de 1814 à 1971, date de l'essor du Conseil constitutionnel, on peut dire que le terme de constitutionnalisme, pris dans son sens moderne, perd sa portée.

2. Cf. Lucien Jaume : « Les libéraux et la justice administrative sous Juillet : craintes et ambiguïtés », dans Olivier Cayla, Marie-France Renoux-Zagamé (dir.), *L'office du juge : part de souveraineté ou puissance nulle ?*, Paris, LGDJ/Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 137-149 ; également le chapitre sur la justice, dans *L'individu effacé...*, *op. cit.*, p. 351 et suivantes. La question du libéralisme en France ne peut être comprise sans le débat sur la justice administrative qui va peser sur tout le 19^e siècle, avec un certain apaisement en 1872 (loi sur le Conseil d'État et le contentieux administratif).

3. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion, 1981 (éd. : François Furet), t. 2, p. 201 : « Comment l'aristocratie pourrait sortir de l'industrie ».

4. Cf. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Vrin, 1990 (éd. : Eduardo Nolla), t. 2, p. 140, note a et renvoi à t. 1, p. 40. On consultera Jean-Louis Benoît, *Tocqueville moraliste*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 223-228.

cratie manufacturière n'a pas les vertus et l'élégance que les doctrinaires accordent, ou veulent accorder, à la bourgeoisie. Un tel gouvernement des chefs d'industrie, Tocqueville considère donc qu'il n'est pas du tout impossible historiquement, mais il n'en veut pas pour des raisons morales (domination des intérêts privés) et sociales (risques de révolte ouvrière). Dans cette acception, « aristocratie » prend un sens négatif sous la plume de Tocqueville.

Cependant, il est en Amérique une autre aristocratie infiniment plus subtile et plus respectée, celle des « légistes ». Un sous-titre du chapitre « De l'esprit légiste aux États-Unis » annonce : « Comment les légistes forment le seul élément aristocratique qui soit de nature à se combiner avec les éléments naturels de la démocratie » ; et un autre encore affirme : « L'aristocratie américaine est au banc des avocats et sur le siège des juges »¹.

Les légistes constituent une aristocratie parce qu'ils possèdent un savoir spécialisé, fermé au vulgaire, et que, par là, « ils forment naturellement un corps ». Ils sont une aristocratie stabilisatrice des passions, car « ils ont comme [l'aristocratie ancienne] un penchant instinctif pour l'ordre, un amour naturel des formes »². De plus, le peuple ne se méfie pas des légistes, car il ne leur suppose pas un *intérêt particulier* dissimulé. Voilà donc le grand avantage de l'aristocratie juridique et judiciaire américaine : c'est un corps bien caractérisé, mais qui sert le public.

Cependant, le modèle est-il exportable ? Tocqueville développe longuement un aspect capital de la culture juridique américaine : la pratique du précédent, du *case law*, si étrangère au droit continental européen. En fin de compte, cette aristocratie n'est pas transposable³ ; en Amérique, sa réussite est d'être une puissance « qu'on redoute peu, qu'on aperçoit à peine » et qui « enveloppe la société tout entière, pénètre dans chacune des classes qui la composent, la travaille en secret, agit sans cesse sur elle à son insu et finit par la modeler suivant ses désirs ».

Ce qui serait plus transposable, estime parfois Tocqueville, c'est de s'inspirer de ce que l'aristocratie avait de meilleur, pour l'insuffler dans les mœurs et les institutions démocratiques. Par exemple, en matière d'association, la thèse de l'auteur est bien connue : « Ce sont les associations qui, chez les peuples démocratiques, doivent tenir lieu des particuliers puissants que l'égalité des conditions a fait disparaître »⁴. Les sociétés aristocratiques ont su rassembler les hommes, car de grandes personnalités dirigeaient les guildes, ligues, confréries ou corporations en tous genres. En société démocratique, l'association est à la fois nécessaire et difficile : la dispersion des individus, leur isolement dans le tête à tête avec l'État rend ardu les rapprochements. Tocqueville écrit que l'agir ensemble⁵ – « l'action réciproque des hommes les uns sur les autres » – doit être « créé artificiellement »⁶.

On observe donc comment le modèle tocquevillien de l'aristocratie conduit à une réalisation possible, mais une réalisation de l'ordre de l'art et de l'artifice ; l'association n'est pas un fait naturel (en démocratie), elle sera un transfert volontariste à partir de l'esprit aristocratique comme esprit d'indépendance, d'une part, et sens de l'action collective sous direction d'un chef, d'autre part. Il faut noter que l'auteur parle ici de

1. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1981, *op. cit.*, t. 2, p. 362-363.

2. Alexis de Tocqueville, *ibid.*, *loc. cit.*

3. On a cependant remarqué que les hommes de loi et les magistrats étaient importants dans les Chambres de la monarchie de Juillet, pairs y compris.

4. Alexis de Tocqueville, 1981, *op. cit.*, t. 2, p. 140.

5. Un *leitmotiv* ensuite de *L'Ancien Régime et la Révolution*.

6. Alexis de Tocqueville, 1981, *op. cit.*, t. 2, p. 140.

la société française, où, comme le disait Le Chapelier en 1791, « entre l'individu et l'État, il n'y a rien », c'est-à-dire qu'il ne doit rien y avoir ¹.

Il est vraiment curieux d'observer que, dans un pays qui ne cesse d'utiliser le terme « association », notamment dans la gauche républicaine ou socialiste, Tocqueville croit devoir se référer aux temps féodaux pour illustrer cet esprit d'association et le rendre crédible ; tout en considérant d'ailleurs que si les Américains ne possèdent pas de passé monarchique et féodal, ils ont de l'association une pratique spontanée, pour une part héritée de l'Angleterre.

Si Tocqueville traite des partis politiques, c'est à l'intérieur de ces considérations sur « l'association » en général. Or, Ernest Duvergier de Hauranne, dans une réflexion vraiment novatrice, crée nettement une rupture avec la perspective de Tocqueville ; car, pour lui, le parti politique doit être vu comme l'élément clé de la vie démocratique, une quasi-institution, et non comme une forme ou une espèce du *genre* associatif.

L'ORGANISATION DES PARTIS FAIT LA « PUISSANCE CONSERVATRICE DU SUFFRAGE UNIVERSEL » : DUVERGIER DE HAURANNE

« Quel est donc ce génie tutélaire qui protège la démocratie ? À qui doit-elle cet esprit d'ordre, de persévérance, de sagesse, que ses amis eux-mêmes n'ont jamais compté parmi ses vertus ? Elle le doit à l'*organisation des partis* » ². Tranchant avec tout ce qui se disait dans le milieu orléaniste qui est le sien, Ernest Duvergier de Hauranne salue l'ancre de stabilité des sociétés démocratiques : il faudrait en France savoir organiser les partis comme les Américains l'ont fait. L'un des premiers avantages serait de relier le local au national sans s'en remettre à la fameuse centralisation administrative que « le monde entier nous envie » (célèbre formule répétée ironiquement par l'auteur) : « Il n'y a pas en Amérique affaire si locale, si privée, qui ne se rattache à la grande affaire qui divise la nation ; la question de la guerre ou de la paix, de Lincoln ou de Mac Clellan ³, est impliquée dans le choix d'un *policeman* ou d'un balayeur » ⁴.

Face à la réalité du Second Empire, le jeune libéral de 21 ans, qui parcourt les États-Unis, affirme que *la sociabilité* entre citoyens n'a pas pour alternative, d'un côté, le despotisme administratif et, de l'autre, le gouvernement d'une oligarchie paternaliste. Mais, à la différence de Tocqueville, il ne fait pas des partis politiques américains un cas parmi d'autres, au sein du monde des associations.

Ernest Duvergier de Hauranne a connu personnellement et a lu avec attention Tocqueville, du fait des liens de ce dernier avec son père, Prosper Duvergier de Hau-

1. Cf. Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français*, Paris, Seuil, 2004 ; et également Lucien Jaume, « Le citoyen sans les corps intermédiaires : discours de Le Chapelier », dans Lucien Jaume, Alain Laquière (dir.), « Interpréter les textes politiques », *Cahiers du Cevipof*, 39, avril 2005, <<http://www.cevipof.msh-paris.fr>>.

2. Ernest Duvergier de Hauranne, *Les États-Unis pendant la guerre de Sécession*, op. cit., p. 159. Il s'agit d'une réédition partielle, par les soins d'Albert Krebs, de *Huit mois en Amérique, Lettres et notes de voyage (1864-1865)*, Paris, A. Lacroix et Verboeckhoven, 1866. Les citations données ici seront toutes celles de l'édition Calmann-Lévy.

3. Il s'agit bien sûr de l'élection présidentielle en 1864, qui a été l'occasion du voyage de Duvergier de Hauranne en Amérique.

4. Ernest Duvergier de Hauranne, *ibid.*, loc. cit.

ranne, dirigeant doctrinaire fameux – mais devenu critique envers Guizot – et historien des institutions politiques¹. C'est inévitablement à *De la démocratie en Amérique* que songe l'auteur de *Huit mois en Amérique* et si la critique reste implicite², elle n'en est pas moins sensible pour le lecteur averti. Parmi les éléments de divergence, il y a le fait qu'il ne voit pas les partis comme une forme de regroupement provisoire, ni, comme le dit en propres termes Tocqueville, comme « un danger qu'on oppose à un danger plus à craindre »³. En effet, Tocqueville partageait, pour une part, la crainte de son époque devant les associations politiques, qui pratiquent une forme de délibération hors de l'enceinte parlementaire et, en France, tendent vite à l'action subversive : la partie se prend pour le tout, le parti affirme incarner la volonté générale⁴. En revanche, aux États-Unis, Tocqueville considère que l'association politique est un moyen pleinement justifié pour lutter contre la tyrannie de la majorité et forme un correctif au *spoils system* qui, à chaque nouvelle élection, donne toutes les places à une seule et même tendance politique : « Les hommes les plus distingués du parti contraire ne pouvant franchir la barrière qui les sépare du pouvoir, il faut bien qu'ils puissent s'établir en dehors »⁵.

Tout autre est la perspective dans laquelle raisonne Duvergier de Hauranne : les partis seront *constitutifs* de la démocratie moderne et il faut même les institutionnaliser. Car ils peuvent être des agents de condensation et, en même temps, de clivage dans l'organisation des opinions, ils peuvent constituer des *mediums* d'un débat politique conduit sur la place publique.

Cette réflexion se poursuit dans l'article que Duvergier de Hauranne publie en 1868 sous le titre « La démocratie et le droit de suffrage »⁶. C'est le grand texte sur les partis politiques américains, écrit G. Quagliariello⁷, mais, en même temps, il s'agit d'une comparaison permanente avec la situation française et d'une critique explicite du despotisme administratif du Second Empire.

En réalité, l'auteur parle bien plus de l'Angleterre que de l'Amérique dans son article d'avril 1868 : la démarche est habile, puisque, du coup, Duvergier de Hauranne peut lever la fameuse hypothèque de l'*aristocratie* – souvent tenue pour clé explicative du progrès anglais, de la conciliation entre tradition et modernité. Pour Duvergier, ce n'est pas dans cette fumeuse espérance que réside la possibilité de créer (horizontalement) de la sociabilité et (verticalement) un lien d'obligation. La vraie question est celle de la manifestation de l'*opinion publique*.

« Partout où l'opinion est souveraine [...], les institutions électorales fussent-elles très exclusives et très favorables au règne absolu de l'aristocratie, c'est en réalité la démocratie qui règne et à qui reste le dernier mot. »

1. Prosper Duvergier de Hauranne a notamment écrit une *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (Paris, Michel Lévy, 1857-1871, 10 volumes).

2. Deux hommages, de type formel, sont adressés à Tocqueville en début et fin d'ouvrage.

3. Alexis de Tocqueville, 1981, *op. cit.*, t. 1, p. 278.

4. Tocqueville est bien de son époque quand il écrit : « On ne peut se dissimuler que la liberté illimitée d'association, en matière politique, ne soit, de toutes les libertés, la dernière qu'un peuple puisse supporter » (*ibid.*, t. 1, p. 279).

5. Alexis de Tocqueville, *ibid.*, t. 1, p. 278.

6. *Revue des deux mondes*, 1^{er} et 15 avril 1868, p. 608-643 et 785-821.

7. Gaetano Quagliariello, *Politics without parties*, Aldershot, Avebury, 1996, p. 67.

Et l'auteur ajoute : « L'Angleterre est un pays cent fois plus démocratique que la France »¹. C'est vraiment prendre le contre-pied de la perspective doctrinaire encore réaffirmée dans cette période par Rémusat, qui, en 1852, refait avec nostalgie « le voyage anglais » et pose la question : « Pourquoi avons-nous échoué ? »².

Du groupe doctrinaire, Duvergier retient l'idée que la démocratie est faite d'inégalités : « On peut bien mettre l'égalité dans le droit, on ne peut pas la mettre dans le pouvoir »³. Mais, à l'encontre de Guizot, il exprime sa confiance dans la liberté d'association, d'une part, et dans la *complémentarité* des intérêts, de l'autre. Point n'est besoin des pressions de l'administration, des promesses de postes ou de la corruption calculée ; le suffrage universel suffit.

« Il se forme alors des groupes d'électeurs qui ont des intérêts ou des croyances semblables, qui se conforment au même programme et qui obéissent aux mêmes chefs. [...] Il en est des influences sociales comme de la loi d'attraction qui gouverne les corps célestes [...]. Les petites planètes deviennent les satellites des grosses et se laissent entraîner dans leur orbite. »⁴

L'auteur croit beaucoup à l'ascendant *moral* des notables, mais il refuse de considérer que le notable doit avoir l'appui du préfet.

« Non, il n'est pas nécessaire de confirmer ces supériorités naturelles⁵ en y attachant un privilège, qui est toujours plus ou moins arbitraire, et qui les expose infailliblement à la jalousie du peuple. Il faut les laisser se faire leur place elles-mêmes, et les accoutumer à voir dans l'influence qu'elles obtiennent, non pas un droit de leur nature, mais une récompense de leurs efforts. »

Là encore, le terme « influence » relève du vocabulaire guizotiste, et la critique est transparente : ni capacités ni cens, mais des comices, des démarchages, des campagnes sous préau d'écoles, voilà la vie électorale ! Le temps des Gambetta va bientôt remplacer le siècle des Royer-Collard ; à la Chambre des pairs succédera bientôt le « grand Conseil des communes de France »⁶.

Mais ces notables ont tout de même besoin d'une structure qui, comme en Amérique, fera circuler l'opinion nationale : le parti politique est à la fois le médiateur entre les « influences » locales et le point de rencontre entre les citoyens ruraux dispersés entre 36 000 communes. Le souhait de Tocqueville, l'extension de la participation politique, pourra s'accomplir grâce à l'implantation des partis : « Il faut dorénavant que l'on comprenne que les affaires publiques sont celles de tout le monde, qu'il est permis de s'en occuper à tout propos et à toute heure. » Et il faut que, comme en

1. Ernest Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage », *Revue des deux mondes*, op. cit., p. 636.

2. Charles de Rémusat, *L'Angleterre au 18^e siècle*, Paris, Didier, 1856 : voir l'introduction par Rémusat. Voir aussi Dario Roldàn, *Charles de Rémusat. Certitudes et impasses du libéralisme doctrinaire*, Paris, L'Harmattan, 1999.

3. Ernest Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage », art. cité, p. 788.

4. Ernest Duvergier de Hauranne, *ibid.*, p. 790.

5. Noter le terme cher à Guizot !

6. Voir le discours de Gambetta, le 28 février 1873, où il explique que le Sénat ne peut accueillir une nouvelle aristocratie ; puis, le 22 avril 1875, que le Sénat sera, dans sa partie élue, une divine surprise démocratique, pour la « démocratie communale », et qu'il va politiser la France paysanne. La République devient *conservatrice*, selon le propos même de Gambetta le 12 février 1875 (l'expression était courante depuis 1871). On peut lire ces discours de Gambetta dans : *Plaidoyers et discours politiques de M. Gambetta*, Paris, Charpentier, 1881 (éd. : Joseph Reinach), respectivement t. 3, p. 284 et t. 4, p. 310-315.

Angleterre (avec les *meetings* et les *husters*), les foules assemblées puissent interroger, rabrouer, voire invectiver leurs représentants.

La philosophie de Duvergier de Hauranne n'est évidemment pas celle de Guizot : pour lui, les citoyens ne se décident pas « dans le silence de leur conscience et dans l'indépendance de leur raison », comme il le dit avec ironie ; c'est-à-dire, ils ne se prononcent pas comme des philosophes. Le modèle censitaire, que Guizot avait inlassablement défendu, celui de *l'élite éclairée et propriétaire*, est donc devenu inadéquat, car s'il peut s'appliquer à un certain groupe maître de la conduite du pays dans les commencements du régime représentatif, il est devenu clair qu'il échoue à rendre compte de deux questions primordiales : 1) qu'est-ce qui constitue proprement une société ? 2) comment se forme et se regroupent les opinions dont la destinée est de se voir représentées au parlement ?

Le parti est le *catalyseur* qui fait se regrouper, s'affronter et se compter les diverses opinions. Et de là sort le choix majoritaire du moment :

« Il se formera enfin au sein de cette foule d'abord confuse deux ou trois groupes appelés partis qui finiront par l'englober tout entière, qui se surveilleront, se contrediront incessamment les uns les autres, et qui, tour à tour vainqueurs et vaincus, remettront d'un commun accord le jugement des procès qui les divisent au tribunal suprême de la majorité. »¹

De plus, les partis préparent « un gouvernement de rechange » comme on peut le voir en Angleterre ; et, du coup, si l'« élite » qui était au pouvoir a perdu la *confiance* accordée par les électeurs, tout n'est pas à recommencer pour autant, puisque le parti concurrent est prêt à gouverner. Ernest Duvergier de Hauranne va plus loin encore : dès lors que la capacité sociale de délibérer existe par le jeu des partis, il n'est pas bon, observe-t-il, de prôner comme « beaucoup d'esprits éclairés » le suffrage à deux degrés : c'est une critique directe vis-à-vis de Tocqueville. En effet, ce dernier écrivait, dans un passage bien connu : « Je vois dans le double degré électoral le seul moyen de mettre l'usage de la liberté politique à la portée de toutes les classes du peuple »².

Chez Duvergier de Hauranne, comme chez John Stuart Mill, il faut confier au peuple le choix direct et, d'ailleurs, ce choix ne se fera plus sur des *individualités* supposées exceptionnelles. Les élus seront avant tout des élus du parti : « Des serviteurs revêtus d'un titre honorable, des hommes d'affaires obligés de se conformer à la lettre au programme du parti qui les emploie »³.

**

On peut donc dire que, chez Tocqueville, la question de l'aristocratie et de la « nouvelle aristocratie » répondait à des préoccupations personnelles – pour lui, héritier d'un groupe en déclin –, ainsi qu'à une interrogation ressentie par toute son époque. La France cherchait en même temps, et avec confusion, à répondre à plusieurs questions à la fois : sur les moyens de constituer une classe gouvernante, d'organiser

1. Ernest Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage », art. cité, p. 799.

2. Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1981, *op. cit.*, t. 1, p. 290. Pour Tocqueville, c'est « une illusion complète » (*ibid.*, p. 286) que de prôner le « vote universel » comme « garantie de la bonté des choix ».

3. Ernest Duvergier de Hauranne, « La démocratie et le droit de suffrage », art. cité, p. 802.

aussi le suffrage, et enfin, de créer une sociabilité entre les individus rendus libres et égaux par la Révolution française.

Tocqueville retrouve tous ces thèmes, qu'il modifie de façon personnelle. Il voit ou devine que la notion de « nouvelle aristocratie », supposée répondre aux trois préoccupations en même temps, reste en fait métaphorique ; elle est imprécise car trop synchrétique ¹, et elle est inévitablement empreinte de relents polémiques. Par ailleurs, malgré ses pénétrantes réflexions sur l'esprit d'association, Tocqueville ne soupçonne pas les bouleversements qu'allait introduire la dynamique des partis, qu'ils soient parlementaires ou extraparlimentaires. Sans doute était-il trop tôt, même en pratiquant la comparaison entre les États-Unis, l'Angleterre et la France. La France va d'ailleurs marquer une résistance considérable en ce domaine, résistance liée aussi aux difficultés du droit d'association : la liberté d'association n'est pas un principe de 1789 et elle aura beaucoup de peine à se libérer de la tutelle administrative, jusqu'à la loi de 1901. « Entre individu et corporation », si l'on peut dire, la synthèse sera longue à trouver, car les Français « effacent » l'individu tout en proclamant son règne, pratiquent le corporatisme tout en déclarant ne vouloir aucun intermédiaire entre l'État et la société des individus ! Ce malaise dans la culture politique française est détecté maintes fois par Tocqueville grâce à l'observatoire américain qu'il s'est donné ².

Docteur d'État en science politique, directeur de recherche au CNRS (Cevipof, Centre de recherches politiques de Sciences Po), Lucien Jaume enseigne dans le master « Histoire et théorie du politique » (Sciences Po Paris) sur la stylistique à l'œuvre dans les textes d'action politique. Il a organisé pour l'Association française de science politique le colloque « Méthodes en histoire de la pensée politique » (Paris, septembre 2004). Il vient de publier « Questions d'interprétation : le texte comme producteur d'idéologie », dans Denys de Bechillon, Pierre Brunet, Véronique Champeil-Desplats, Éric Millard (coord.), *L'architecture du droit. Mélanges en l'honneur de Michel Troper*, Paris, Economica, 2006, p. 519-537. Dans ses recherches actuelles, il est responsable scientifique (pour le Cevipof) du programme blanc ANR sur « Concurrences de légitimité, types de contestation et transformations de la place de l'État dans les sociétés européennes », et il achève un ouvrage sur *Tocqueville et les avatars de l'autorité*, à paraître chez Fayard (<lucien.jaume@sciences-po.fr>).

RÉSUMÉ/ABSTRACT

TOCQUEVILLE FACE AU THÈME DE LA « NOUVELLE ARISTOCRATIE ». LA DIFFICILE NAISSANCE DES PARTIS EN FRANCE

L'un des facteurs expliquant les lenteurs et les réticences pour instituer des partis politiques en France se trouve dans l'histoire d'une notion omniprésente au 19^e siècle : la « nouvelle

1. On pourrait montrer (cf. l'introduction ci-dessus) que les différents auteurs qui recourent à cette notion l'appliquent à des domaines très variables. Cf. notre ouvrage à paraître chez Fayard sur *Tocqueville et les avatars de l'autorité*.

2. Ce texte est, sous une forme un peu modifiée, issu d'une communication au colloque de Tokyo (Maison franco-japonaise, 10-12 juin 2005), intitulée « La France et les États-Unis, deux modèles de démocratie ? ». Les actes du colloque paraîtront en japonais.

Tocqueville face au thème de la « nouvelle aristocratie »

aristocratie ». Longtemps les courants politiques et les auteurs confondent la question de la classe gouvernante, celle de l'organisation du suffrage et celle d'une sociabilité à inventer pour dépasser l'atomisme légué par la Révolution française. La « nouvelle aristocratie » répond confusément à ces trois attentes, comme on le voit chez Guizot, en polémique avec Tocqueville, et chez Tocqueville lui-même, qui réfute la notion, mais ne conçoit pas véritablement l'organisation partisane moderne. C'est Ernest Duvergier de Hauranne qui jette les bases d'une conception du parti comme instance de programme, agent de mobilisation du vote et producteur de notables locaux au service du parti. En étudiant les États-Unis (1866) et l'Angleterre (1868), il se sépare clairement du fantôme persistant chez les Orléanistes de la « nouvelle aristocratie ».

THE THEME OF THE "NEW ARISTOCRACY" ADDRESSED BY TOCQUEVILLE. ON THE OBSTACLES TO THE DEVELOPMENT OF FRENCH POLITICAL PARTIES

"New aristocracy" is an omnipresent notion in 19th c. French political culture. It is also an explanatory factor for the weak and reluctant process of creating political parties. For a long time, political groups and writers confused three issues : the governing class, the election process, the new sociability required by post-revolutionary French atomism. As can be seen in the polemics between Guizot and Tocqueville, the "new aristocracy" was a confused means to address these three problems. Tocqueville himself refuted the very notion, but did not create the modern party system. Ernest Duvergier de Hauranne conceived of parties as a means of planning policy, mobilising the electorate, and generating local elites who are, conversely, the willing agents of the political program the party decided. In studying America (1866) and Great Britain (1868), he distances himself from the ghosts of the Orleanists of the "new aristocracy".